



Synadis BIO
Syndicat National des Distributeurs Spécialisés
de Produits Biologiques, Diététiques et Compléments Alimentaires

CEBIO

Communiqué de presse - 2 mars 2017

Banane bio : les professionnels de la bio obtiennent en référé la cessation de la communication illicite de l'UGPBAN.

Depuis le début du salon de l'agriculture, la filière de la banane antillaise s'affiche comme étant « *Mieux que Bio* » sur le stand de l'UGPBAN.

On pourrait se féliciter que des professionnels de l'agriculture conventionnelle cherchent à tout prix à se comparer à la filière biologique. Après tout, c'est une forme de reconnaissance pour tous ceux qui ont fait le choix exigeant de la bio dans leurs exploitations et leurs entreprises.

Mais se référer à la bio en brouillant les repères comme le fait l'UGPBAN n'est pas acceptable. C'est ce qu'a acté hier, le Juge des référés du Tribunal de grande instance de Paris, saisi par le SYNABIO, en condamnant l'UGPBAN à cesser sa campagne de communication aujourd'hui.

En effet, produire en bio suppose de respecter un cahier des charges rigoureux qui interdit en particulier les engrais et les pesticides issus de la chimie de synthèse. Seuls les moyens de la lutte biologique sont autorisés, différence fondamentale avec la production conventionnelle, en particulier dans le contexte antillais marqué par des décennies d'utilisation du chlordécone.

Contrairement à ce que laisse entendre l'UGPBAN, ces exigences concernent les productions européennes bio comme celles importées en provenance des pays tiers.

En effet, les produits bio d'importation doivent respecter des cahiers des charges apportant des garanties équivalentes à celles exigées en Europe. Des organismes certificateurs indépendants, accrédités selon des normes internationales, reconnus et évalués par la Commission européenne sont chargés de s'assurer que ces exigences sont bien appliquées. A cet effet, ils réalisent au moins une fois par an des audits chez les producteurs, comme c'est le cas en Europe. Il s'agit là d'un cadre défini dans la réglementation européenne et supervisé par la répression des fraudes et par la Commission européenne.

Par ailleurs, sur quoi se fonde l'UGPBAN pour se prétendre plus transparente et plus respectueuse de l'environnement que les filières biologiques ? Si des efforts ont été réalisés aux Antilles pour réduire les doses de pesticides, il faut certes les saluer mais ils ne sauraient permettre d'assimiler une production conventionnelle à une production certifiée en bio.

Il s'agit là d'un détournement d'usage d'un signe officiel de qualité et d'une communication opportuniste visant à profiter de l'engouement des consommateurs pour la bio.

Le référé rendu hier prévoit une astreinte dans le cas où l'UGPBAN ne s'exécuterait pas. Si tel était le cas, le SYNABIO s'engage à utiliser cette astreinte pour soutenir les producteurs des Antilles françaises qui cherchent contre vents et marées à développer une vraie banane bio sur leur territoire.

Contact presse :

Synabio : Charles Pernin - 06 13 40 29 92 charlespernin@synabio.com

FNAB : François Thierry - 06 80 41 35 51

Cebio : Anna Khlopkova - a.khlopkova@giesbert-associes.com

